



CAHIER DES CHARGES 2025
Appel à candidature Conférence des financeurs de la Moselle
Ateliers collectifs de prévention

Date limite de remise des projets : 13 décembre 2024

- I – Contexte
- II – Objectifs
- III – Modalités d'intervention
- IV – Population cible
- V – Thématiques
- VI – Critères d'instruction du dossier
- VII – Démarrage des actions
- VIII – Financement
- IX – Echancier - Evaluation
- X – Composition du dossier
- XI – Dépôt des dossiers de candidature

I – Contexte

L'association Label Vie souhaite déployer des actions collectives de prévention financées dans le cadre de la Conférence des financeurs de la Moselle.

II – Objectifs

- Préserver l'autonomie
- Améliorer la qualité de vie des personnes retraitées
- Renforcer le lien social
- Entretenir le capital santé
- Lutter contre les situations de fragilité sociales et économiques



III – Modalités d'intervention

Cet appel à candidatures concerne les ateliers collectifs en présentiel ou en distanciel et devront être réalisés avant le 31 décembre 2025.

Pour le format en distanciel (en visio-conférence, audio/téléphone ou éventuellement des interventions filmées et enregistrées...). L'opérateur guide les utilisateurs pour la connexion des participants via une plateforme. (Lien de connexion ou tutoriel)

Ces actions de prévention sont déclinées sous forme d'ateliers collectifs.

Chaque atelier donne lieu à une évaluation initiale (T0) et en fin de cycle (T1). Les outils d'évaluation sont fournis par l'association LABEL VIE.

IV – Population cible

Les personnes retraitées vivant à leur domicile et en particulier en situation de fragilités économiques et sociales et/ ou isolées (GIR 5/6) sur le territoire Mosellan.

Les ateliers « Informatique » s'adressent quant à eux aux personnes de plus de 55 ans (GIR 5/6 ou non GIREES) en particulier en situation de fragilité économiques et sociales et/ou isolées.

V – Thématiques

En cas de demande sur plusieurs thématiques, veuillez nous adresser une demande de subvention distincte par thématique.

Thématiques	Contenu de l'atelier	Nbre de séances minimum	Nb d'atelier minimum par territoire
Activité Physique adaptée *	Promotion de l'activité physique. Activité physique régulière, progressive, adaptée, sécurisée. Sensibilisation et mise en pratique dans le cadre d'une démarche pérenne.	6	Metz Orne (1 atelier) Nord Thionvillois (1 atelier) Bassin Houiller (1 atelier) Moselle Est (1 atelier) Sud Mosellan (1 atelier)

Equilibre *	Diminuer la fréquence, le risque et la gravité des chutes. Réveiller et stimuler la fonction d'équilibration, réassurer la stabilisation posturale, contribuer au renforcement musculaire, travailler au relever du sol, permettre la dédramatisation de la chute et/ou diminuer l'impact psychologique de la chute, développer la confiance en soi, proposer des conseils concernant l'aménagement du logement	12	Metz Orne (1 atelier) Nord Thionvillois (1 atelier) Bassin Houiller (1 atelier) Moselle Est (1 atelier) Sud Mosellan (1 atelier)
Nutrition	Promotion de comportements nutritionnels favorables à une approche globale et positive du Bien vieillir Connaître les repères de consommation du PNNS Respecter les rythmes quotidiens des repas Inciter à la pratique d'une activité physique régulière et adaptée	6	
Mieux gérer son stress	Comprendre les mécanismes du stress, identifier les signes du mal être et donner des conseils pratiques (en lien avec l'activité physique, la nutrition, le sommeil...) Transformer ses fragilités en ressources (familiales, personnelles, collectives...) Exprimer et extérioriser ses émotions Expérimenter des techniques de relaxation et de sophrologie	5	Metz Orne (1 atelier) Nord Thionvillois (1 atelier) Bassin Houiller (1 atelier) Moselle Est (1 atelier) Sud Mosellan (1 atelier)
Informatique	Sensibiliser à l'importance de suivre un parcours d'accompagnement au numérique global. Développer et entretenir le lien social. Maîtriser l'équipement. Savoir s'informer, communiquer en ligne Réaliser des démarches administratives et du quotidien en ligne. Se rapporter au « référentiel autonomie numérique »	5	Metz Orne (1 atelier) Nord Thionvillois (1 atelier) Bassin Houiller (1 atelier) Moselle Est (1 atelier) Sud Mosellan (1 atelier)
Gestes de 1ers secours	Présenter les gestes de premiers secours à une population seniors se retrouvant régulièrement dans le cadre de sorties ou d'événements ou s'occupant de leurs petits-enfants. Acquisition des bonnes pratiques lors de situation d'accident au	1	Metz Orne (1 atelier) Nord Thionvillois (1 atelier) Bassin Houiller (1 atelier) Moselle Est (1 atelier)

	travers des thèmes suivants : la protection des victimes, l'alerte, l'étouffement, les saignements, l'inconscience, l'arrêt cardiaque et la défibrillation, les malaises et autres traumatismes...		Sud Mosellan (1 atelier)
--	--	--	---------------------------------

***Les référentiels contenant le contenu des ateliers « thématiques socles » figurent sur le site <https://www.pourbienvieillir.fr/publications-professionnelles>**

VI – Critères d’instruction des dossiers

Aucune vente de produits et services ou publicité ne peut être réalisée dans le cadre du projet déposé.

Seront étudiés : les dossiers présentés par des organismes publics ou privés dont les équipes porteuses font apparaître les compétences nécessaires à la réalisation du projet et à l’animation de la thématique ou pouvant faire appel à des compétences extérieures (sur justificatif des diplômes).

Le coût des prestations est un élément déterminant dans la sélection des dossiers ainsi que la bonne réalisation des ateliers éventuellement confiés les années précédentes.

Dans le cadre d’une demande de subvention 2025 :

- Pour les opérateurs ayant bénéficié d’une subvention en 2024 et dont les ateliers sont terminés, une évaluation finale sera à fournir.

VII- Démarrage des actions :

L’action doit obligatoirement être mise en place en 2025 et une évaluation transmise au 31 décembre 2025 (un minimum de 8 participants, ayant une adresse mail pour le format en distanciel, par atelier est requis sauf pour la thématique informatique avec 6 participants minimum.)

Si le nombre de participants minimum n’est pas atteint, l’atelier ne pourra pas démarrer.

Logistique :

L’opérateur cible la commune, a en charge la recherche de la salle, et la concertation avec les acteurs locaux.

L’opérateur assure la communication relative à la mise en œuvre de l’atelier auprès du public senior

et des relais locaux. Il valorise l’association Label Vie et la Conférence des Financeurs, dans les supports de communication et lors des animations (insertion du logo Label Vie et de celui de la conférence des Financeurs).



L'Association LABEL VIE est systématiquement informée :

- un mois à l'avance, par le biais de la fiche de liaison, des dates et des lieux de l'action.

Cette programmation est indispensable, elle permet une valorisation des ateliers sur le portail du bien vieillir.

La sectorisation et la programmation indiquées devront être respectées et tout changement devra être validé par Label Vie.

Les résultats de l'évaluation initiale (nombre de bénéficiaires) sont à transmettre dès la fin de la première séance

– par mail : contact@labelviecal.fr

Le logo de l'association LABEL VIE et du CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE avec la mention CONFERENCE DES FINANCEURS DE MOSELLE figurent sur tous documents de communication de l'action. Un exemplaire de support de communication doit être transmis à l'association LABEL VIE par atelier.

Les ateliers doivent être gratuits pour les participants.

VIII – Financement

Après avis favorable sur toute ou partie de la candidature, une convention est adressée au porteur de projet précisant les modalités financières, de suivi et de partenariat. Le financement est attribué après signature de la convention entre le porteur du projet et l'association LABEL VIE.

Cette subvention finance le projet sur la base du budget prévisionnel à condition que tous les ateliers soient mis en place.

Dans le cas contraire seul les ateliers réalisés seront financés.

Les décisions prises par l'association LABEL VIE ne peuvent faire l'objet d'aucun recours ou de procédure d'appel.

IX – Echancier - Evaluation

L'évaluation qualitative et quantitative, intégrant le nombre de ressortissants de chaque régime, est réalisée dans un cadre contractuel : les formulaires types d'évaluation et d'analyse de l'action menée, transmis par l'association LABEL VIE après la notification d'accord de la subvention, devront être utilisés.

Ainsi :

- **En amont de l'atelier :**
Transmettre la fiche de liaison

- **A l'issue de la 1ère séance**

Informez LABEL VIE du nombre de participants par l'envoi de :

- La fiche de présence à l'atelier, elle comporte :

- * Un numéro que le participant conservera durant toute la durée de l'atelier et qui figurera sur les questionnaires T0/T1
- * nom/prénom
- * adresse de la personne
- * son âge
- * son régime d'appartenance à une caisse de retraite.

Tous ces renseignements doivent figurer sur la liste de présence, ils permettront à la coordinatrice de saisir dans l'outil d'évaluation (web report) les T0/T1.

- Envoyer le questionnaire T0

Sans ces éléments la saisie des questionnaires sera effectuée par l'opérateur

- **A la fin de l'atelier**

- Compléter le questionnaire final T1

- **A l'issue de l'action :**

- Envoyer le formulaire d'évaluation finale du projet global (fourni par Label Vie) avec le budget effectivement réalisé doit parvenir à Label Vie avant le 31/12/2025.

Toutes ces informations sont à transmettre par mail dans les délais indiqués à hausser.celine@labelviecal.fr ou contact@labelviecal.fr

Tous les documents envoyés sont conservés sous format papier par l'opérateur pour être présentés sur demande de LABEL VIE le cas échéant.

L'évaluation finale de l'action financée (avec budget effectivement réalisé) doit parvenir à l'association LABEL VIE avant le 31 janvier 2026.

Tous les documents sont envoyés par mail (contact@labelviecal.fr) et sont conservés sous format papier par l'opérateur pour être présentés sur demande de l'association LABEL VIE le cas échéant.

X – Composition du dossier

Le dossier de candidature est envoyé par messagerie électronique sur simple demande adressée à l'association LABEL VIE, accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- Fiche de candidature complétée, datée et signée,
- Statuts signés de la structure qui fait la demande, précisant la composition et les fonctions du bureau ou du conseil d'administration

- Récépissé de déclaration au Greffe du Tribunal ou le cas échéant à la Préfecture
- Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale (rapport moral et financier)
- Documents comptables de l'organisme (bilan, compte de résultat et annexes) du dernier exercice clos conforme au plan comptable des associations certifiées conformes par le Président.
- Attestation du numéro de SIRET (obligatoire),
- Attestation originale de l'URSSAF précisant que le demandeur est à jour du versement de ses cotisations sociales (si composé uniquement de bénévoles, le préciser) téléchargeable sur le site de l'URSSAF, ou attestation d'affiliation MSA,
- Relevé d'identité bancaire au format IBAN,
- Rapport d'activité 2024,

Tout changement intervenu (Présidence, RIB, statuts...) doit être impérativement signalé

Si l'organisme est privé à but lucratif :

- Photocopie du K-bis,
- Derniers comptes annuels approuvés
- Copie du rapport du Commissaire aux comptes, datée et signée par le Commissaire aux comptes
- Relevé d'identité bancaire ou postal (original).

Si l'organisme est public :

Relevé d'identité bancaire ou postal (original).

XI – Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courriel au plus tard le 13 décembre 2024 à : contact@labelviecal.fr

Tout dépôt de demande (par mail ou par courrier) fait l'objet d'un accusé de réception par Label Vie. En cas d'absence de cet accusé de réception dans un délai de 15 jours, il appartient au demandeur de reprendre contact avec Label Vie.

En cas de difficulté, vous pouvez envoyer votre dossier complet à l'adresse suivante :

Association Label Vie (MSA Lorraine)
15 avenue Paul Doumer
54500 Vandoeuvre-lès-Nancy